

SEANCE DU VENDREDI 28 AVRIL 2000

COMPTE-RENDU

*Publié par extrait, en exécution de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Le Conseil Municipal a pris les délibérations suivantes :*

- M. le Maire n° 1 - **Désignation du Secrétaire.**
- Madame BARDOT est désignée en qualité de secrétaire.*
- M. le Maire n° 2 - **Pouvoirs.**
- M. le Maire n° 3 - **Approbation du Procès-Verbal de la séance du vendredi 28 janvier 2000.**
- Adopté par 46 voix
Il y a 1 abstention.*
- M. le Maire n° 4 - **Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs.**
- M. le Maire effectue un compte-rendu des décisions prises sur délégation de pouvoirs portant sur des marchés, une affaire financière, des attributions et désistements de location, un contentieux, des préemptions en D.P.U.*
- M. le Maire n° 5 - **Communications diverses.**
- M. le Maire donne lecture des remerciements reçus à l'occasion de l'attribution de subventions et pour l'aide apportée par la Ville notamment lors de l'organisation de manifestations.*
- M. le Maire n° 6 - **Association "Les Amis de René Thinat". Remise de prix à des apprentis. Attribution d'une subvention.**
- A l'occasion de la remise de prix à des apprentis méritants du C.F.A. de la Communauté de Communes de l'Agglomération Orléanaise, de la Chambre de Métiers du Loiret et du Conservatoire de Musique d'Orléans, en juin 2000, il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 000 F. à l'association "Les Amis de René Thinat".*
- Adopté à l'unanimité.*
- M. PAUMIER n° 7 - **Politique du fleurissement à Orléans. Communication.**

M. PAUMIER brosse un tableau des multiples lieux fleuris et plantés dans la ville d'Orléans. Les parcs et jardins qui sont représentatifs des différentes périodes de l'histoire. Les plantes dans la Ville. Il insiste sur l'influence de l'arbre sur le paysage urbain et le caractère diversifié et propre à chacun des quartiers.

Ensuite le fleurissement événementiel lié notamment aux saisons ou aux Fêtes de Jeanne d'Arc par exemple.

Il appelle l'attention sur les initiatives nouvelles qui sont prises ces dernières années vers un fleurissement participatif : concours des balcons, des jardins fleuris dans les quartiers, et expérience naissante du jardin intergénération.

Enfin, le Conseil Municipal rend hommage aux personnels de la Direction des Espaces Verts pour leur travail très apprécié de tous.

M. PAUMIER

n° 8 - **Jardin Jacques Boucher. Réaménagement. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Le Jardin Jacques Boucher, situé au centre de monuments remarquables par leur histoire, présente à ce jour un état de dégradation avancé dans ses infrastructures et ses plantations.

Un programme de rénovation a été établi en concertation avec le Conseil de quartier.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert en deux lots relatif aux travaux de réaménagement du Jardin Jacques Boucher. Le début des travaux est programmé pour la mi-juillet pour une durée de trois mois.

Adopté à l'unanimité.

M. PAUMIER

n° 9 - **Création d'une artère de communication en fibre optique de l'agglomération orléanaise. Approbation d'une convention entre le Département, la C.C.A.O., la Ville et le C.H.R.O.**

Avec la déréglementation et la convergence des mondes du téléphone, de l'informatique et de l'audiovisuel, il est devenu possible d'envisager la réalisation d'infrastructures indépendantes permettant des gains importants. C'est ainsi qu'en France certaines administrations et collectivités se sont unies pour construire des réseaux communs, permettant des retours d'investissement sur quelques années.

Le Département, la Communauté de Communes de l'Agglomération Orléanaise (C.C.A.O.), la ville d'Orléans et le Centre Hospitalier Régional d'Orléans envisagent la création d'un tel réseau indépendant dans l'agglomération orléanaise.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer entre ces différents partenaires, relative à la création d'une artère de communication par fibre optique dans l'agglomération orléanaise.

Il est prévu de confier à la Communauté de Communes la maîtrise d'ouvrage de la construction et de l'exploitation de l'artère de communication, la Ville assurant la maîtrise d'oeuvre.

L'estimation du coût des travaux s'élève à environ 4 100 000 F. T.T.C.

***Adopté par 48 voix
Il y a 2 abstentions.***

M. PROST

n° 10 - **R.N. 20 sud. Secteur rue Guignegault. Création d'une Zone d'Aménagement Concerté. Engagement d'une concertation préalable.**

Compte tenu des enjeux urbains des terrains situés à l'ouest de l'avenue Roger Secrétain entre la rue Guignegault et l'avenue de Saint-Mesmin, il est envisagé de mettre en oeuvre une procédure de Z.A.C.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'engager une concertation préalable selon les modalités suivantes :

- mise à disposition d'un dossier explicatif au public et d'un registre d'observations au Centre Municipal et à la mairie de quartier de Saint-Marceau pendant une durée d'un mois à des dates qui seront communiquées par voie de presse,
- information sur le site internet de la Ville "www.ville-orleans.fr",
- présentation du dossier et débat au Conseil de Quartier de Saint-Marceau,
- organisation d'une réunion publique à une date qui sera communiquée par voie de presse.

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES FINANCIERES

M. RENARD

n° 11 - **Décision modificative n° 4.**

Afin de régulariser l'imputation budgétaire de certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser des transferts et des ouvertures de crédits, dont le détail figure dans la délibération.

Adopté à l'unanimité.

M. RENARD

n° 12 - **Gestion de la dette. Contrats de couverture de risque de taux d'intérêt. Autorisation à donner.**

L'évolution des marchés financiers conduit les communes à se protéger du risque lié aux variations des taux d'intérêts ou de change auxquelles elles sont confrontées.

Considérant l'intérêt que représente pour la Ville la mise en place de contrats de couverture de risque de taux d'intérêt, il est proposé au Conseil Municipal, si les conditions de marché s'y prêtent et en fonction des opportunités, d'autoriser M. le Maire à conclure ces opérations et à résilier, avec ou sans indemnités, les contrats déjà conclus ou à conclure, en fonction de la fluctuation des taux d'intérêt ou de change, aux fins de se prémunir contre, ou de tirer partie de cette fluctuation.

Cette autorisation de conclure est valable jusqu'au 31 décembre 2000 et il sera rendu compte au Conseil Municipal de chaque opération.

Adopté à l'unanimité.

M. RENARD

n° 13 - **Gestion de la ligne de trésorerie. Contrat de prêt. Approbation d'un avenant.**

La ville d'Orléans dispose d'une ligne de trésorerie qui a fait l'objet d'une délibération au mois de février dernier.

Un certain nombre de recommandations en provenance du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie - Direction Générale de la Comptabilité Publique exigent de revoir la formule de l'émission des chèques en mettant en oeuvre un dispositif de chèque sur place.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver un avenant au contrat de prêt passé avec la banque NATEXIS en février dernier pour modifier à la fois l'horaire de remise de chèque et les modalités de cette remise (chèque sur place et non plus chèque hors place).

L'ensemble des autres dispositions du contrat restera inchangé.

Adopté à l'unanimité.

M. RENARD

n° 14 - **Taxe d'urbanisme. Admissions en non valeur.**

Le décret du 29 décembre 1998 a réglementé la procédure de l'admission en non valeur des taxes d'urbanisme.

Les décisions prononçant l'admission en non valeur sont prises, sur avis conforme du Conseil Municipal, par le Trésorier-Payeur Général.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

1°) d'accepter les demandes d'admission en non-valeur de dossiers représentant une somme de 590 F. ;

2°) de rejeter les demandes d'admission en non valeur de dossiers représentant une somme de 11 512 F.

Adopté à l'unanimité.

M. RENARD

n° 15 - **O.P.H.L.M. Garanties d'emprunts. Approbation de conventions** :

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la garantie financière de la Ville à l'Office Public d'H.L.M. d'Orléans :

a) **2 354 200 F.**,

à hauteur de 1 177 100 F. représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 2 354 200 F. que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 5 logements individuels sis rue du Pot d'Argent et rue des quatre coings à Orléans.

L'Office Public d'H.L.M. d'Orléans s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 1 logement.

Adopté à l'unanimité.

b) **3 361 524 F.**,

à hauteur de 1 680 762 F. représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 3 361 524 F. que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 8 logements individuels sis rue Pierre Chevaldonné à Orléans.

L'Office Public d'H.L.M. d'Orléans s'engage envers la commune d'Orléans à réserver 20 % des logements réalisés dans le cadre de ce programme, soit 2 logements.

Adopté à l'unanimité.

PERSONNEL

M. GOND

n° 16 - **Services Municipaux. Recrutements pour besoins saisonniers. Année 2000. Approbation.**

En raison de l'exigence de continuité du Service Public, les agents affectés auprès des services en contact avec le public doivent être remplacés lors de leurs départs en congés.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du principe du recrutement direct d'étudiants pour effectuer des remplacements lors de la saison estivale 2000 ;

2°) d'approuver les tableaux en annexe à la délibération récapitulant les besoins saisonniers pour l'été 2000 ;

3°) d'autoriser M. le Maire à signer les arrêtés de recrutement correspondants.

Adopté à l'unanimité.

M. GOND

n° 17 - **Direction du Personnel. Recrutement d'un chargé de communication interne. Approbation d'un contrat de travail.**

Depuis quelques années, la communication interne fait partie intégrante des axes de développement des ressources humaines, conduisant en 1993 le Conseil Municipal à considérer le service communication comme une entité à part entière au sein de la Direction du Personnel, et à autoriser le recrutement d'un chargé de communication interne.

Le responsable de la communication ayant récemment quitté ses fonctions, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider du recrutement par voie contractuelle d'un chargé de communication interne à la Direction du Personnel ;

2°) d'approuver les dispositions du contrat à passer pour ce recrutement, d'une durée de trois ans assortie d'une période d'essai d'un mois.

Adopté à l'unanimité.

ACTION CULTURELLE

M. CORNU

n° 18 - **Association "l'Ascenseur". Réalisation de concerts de formations musicales locales et de C.D. compilations. Attribution d'une subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention de 12 000 F. à l'association "l'Ascenseur", qui permet à une sélection de groupes de musique de l'agglomération orléanaise de se produire dans des conditions professionnelles, ainsi que de figurer sur un C.D. représentant une photographie du panorama des musiques actuelles à Orléans et ses alentours.

Adopté à l'unanimité.

M. CORNU

n° 19 - **Musique Municipale. Attribution de subventions.**

A l'occasion du vote du budget primitif 2000, le Conseil Municipal a décidé le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 355 000 F. à la Musique Municipale.

Compte tenu de difficultés rencontrées dans le fonctionnement de cette association, il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution de deux subventions à la Musique Municipale : l'une de 73 119,21 F. pour permettre à l'association de rémunérer elle-même son nouveau directeur, l'autre de 90 000 F. destinée à soutenir l'association dans son effort d'amélioration de son parc instrumental et dans l'acquisition de nouveaux instruments de percussion.

Adopté à l'unanimité.

M. CORNU

n° 20 - **Orgue de l'église Saint-Marceau. Reconstruction. Financement par l'association des Amis des Orgues de Saint-Marceau. Approbation d'une convention.**

Par délibération du 12 juillet 1996, le Conseil Municipal décidait la reconstruction d'un orgue dans l'église Saint-Marceau.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec l'association des Amis des Orgues de Saint-Marceau, afin de déterminer les modalités de financement aux travaux de reconstruction de l'orgue de l'église Saint-Marceau par l'association, à hauteur de 134 750 F., soit 5 % du coût H.T. de l'instrument.

***Adopté par 49 voix
Il y a 1 abstention.***

M. CORNU

n° 21 - **Orgue de l'église Saint-Paterne. Restauration. Demandes de subventions.**

La ville d'Orléans affecte chaque année un budget spécifique à l'entretien des orgues afin de maintenir en état le patrimoine dont elle est propriétaire.

Pour l'année 2000, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le projet de restauration de l'orgue de l'église Saint-Paterne avec le soutien financier de l'association des Amis des orgues de Saint-Paterne.

L'association des Amis des orgues de Saint-Paterne s'engage à participer à hauteur de 200 000 F. L'engagement financier net de la Ville devrait s'élever à 100 000 F. si la subvention de l'Etat est obtenue ;

2°) de solliciter les subventions au taux le plus élevé auprès de l'Etat (D.R.A.C.), de la Région Centre, du Département du Loiret, sur la base d'une opération évaluée à 450 000 F. T.T.C.

***Adopté par 49 voix
Il y a 1 abstention.***

M. CORNU

- n° 22 - **Archilab. Secondes Rencontres Internationales d'Architecture d'Orléans. Mise en place d'une librairie temporaire. Approbation d'une convention avec les librairies "Le Moniteur".**

La Ville organise du 5 mai au 25 juin 2000, les Secondes Rencontres Internationales d'Architecture d'Orléans, Archilab et Urbalab, en partenariat avec la Région Centre et avec le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention à passer avec les Librairies le Moniteur, fixant les conditions de mise en place d'une librairie temporaire sur le site d'Archilab.

Adopté à l'unanimité.

M. CORNU

- n° 23 - **Astrolabe. Demande de subvention. Approbation d'une convention avec la Région Centre.**

Afin de faciliter le rayonnement régional de l'Astrolabe, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) de confirmer la demande de subvention auprès de la Région Centre pour le développement de l'activité de l'Astrolabe, au titre de la saison 1999/2000 ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir en cas d'obtention de la subvention.

Adopté à l'unanimité.

M. CORNU

- n° 24 - **Musée des Beaux-Arts. Semaine de l'Europe. Gratuité des entrées.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la gratuité d'entrée au musée des Beaux-Arts du 5 au 21 mai 2000, dans le cadre de la semaine de l'Europe.

La Ville accueillera une exposition organisée par la Monnaie de Paris présentant l'histoire du franc ainsi que le passage à l'euro et les différentes étapes de la fabrication de la nouvelle monnaie.

Adopté à l'unanimité.

M. CORNU

n° 25 - **Centre Jeanne d'Arc. Association Internationale des Musées d'Histoire. Adhésion de la Ville.**

Créée en 1991 à Paris, l'Association Internationale des Musées d'Histoire travaille à développer les réflexions sur les musées d'histoire. Elle rentre dans sa banque de données les éléments d'une enquête menée pays par pays sur plusieurs milliers de musées. Elle diffuse ses informations à tous les adhérents et publie des ouvrages de référence relatifs aux musées d'histoire et à l'histoire dans les musées ainsi qu'aux musées et aux collections d'histoire en France.

Compte tenu de l'intérêt que cela peut avoir pour le Centre Jeanne d'Arc, il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'adhésion de la Ville à l'Association Internationale des Musées d'Histoire, dont la cotisation annuelle est de 300 F. pour l'année 2000.

Adopté à l'unanimité.

TOURISME - RELATIONS EXTERIEURES

M. BENOZIO

n° 26 - **Manifestations et animations dans les quartiers. Attribution d'une subvention à l'association de la rue Jeanne d'Arc.**

Il est demandé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention de 4 000 F. à l'association de la rue Jeanne d'Arc pour les diverses animations qu'elle propose tout au long de l'année 2000 : animation "peintres dans la rue" en septembre, animation Halloween en novembre et animations pour les enfants lors des Fêtes de Noël.

Adopté à l'unanimité.

M. BENOZIO

n° 27 - **Fêtes de Jeanne d'Arc. Attribution d'une aide à une association.**

Dans le cadre des Fêtes de Jeanne d'Arc 2000, de nombreuses nouveautés sont apportées à la Cérémonie de la Remise de l'Etendard du 7 mai au soir et il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 62 000 F. à l'association "Les Johanniques du 3ème millénaire".

***Adopté par 49 voix
Il y a 1 abstention.***

Mme LE PENNEC

n° 28 - **Opération "Nouveaux arrivants". Année 2000. Attribution d'une subvention à l'association "Accueil des Villes Françaises".**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention de 3 000 F. à l'association A.V.F. au titre de l'année 2000, afin d'accompagner cette association dans les actions qu'elle mène en matière d'accueil à Orléans.

Elle participe notamment à l'opération d'accueil auprès des "Nouveaux Orléanais", que la Ville organisera au Zénith le 9 septembre 2000.

Adopté à l'unanimité.

Mme PRAHECQ

n° 29 - **Coopération décentralisée Orléans-Parakou. Accueil de stagiaires au sein des services de la Ville. Prise en charge de frais divers.**

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la prise en charge des frais inhérents aux missions de Mme AKPO BIAOU, directrice de l'école maternelle de l'Amitié, et de M. ALAGBE, Chef de Bureau de la Planification Urbaine et des Affaires Foncières, stagiaires accueillis au sein des services de la Ville dans le cadre de la coopération décentralisée Orléans-Parakou, notamment les frais d'assurance, de repas, de transport et de complément d'hébergement.

Adopté à l'unanimité.

Mme PILET

n° 30 - **Relations Internationales. Accueil de stagiaires mongols au C.H.R.O. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association AVLOM Santé.**

Du 11 au 24 avril 2000, la Ville accueillera pour un stage de formation au sein des services du C.H.R. d'Orléans, le directeur administratif et le directeur médical de l'Hôpital traumatologique d'Oulan Bator, capitale de la Mongolie Extérieure.

Dans ce cadre, AVLOM Santé a été chargée de la formation scientifique et technique.

Au titre des relations internationales, et afin de permettre à cette association de poursuivre ses actions en faveur du Centre Traumatologique d'Oulan Bator, il est demandé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention à caractère très exceptionnel de 10 000 F. à l'association AVLOM Santé.

Adopté à l'unanimité.

Mme PILET

n° 31 - **Relations internationales. Voyage d'études d'une classe du C.F.A. Jean Fontaine à Prague. Attribution d'une subvention.**

Compte tenu que le Centre de Formation des Apprentis Jean Fontaine est le seul centre en France qui se soit distingué par son engagement dans les Programmes d'Initiatives Communautaires (P.I.C.) pour la mise en oeuvre d'un parcours européen de l'apprenti, il est demandé au Conseil Municipal de décider de l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 000 F. à ce Centre.

Adopté à l'unanimité.

Mme PILET

n° 32 - **Semaine "Portes ouvertes sur l'Europe". Modalités d'organisation d'un jeu-concours. Financement. Approbation du règlement.**

Dans le cadre de la semaine "Portes ouvertes sur l'Europe" qui aura lieu du 9 au 13 mai, la Ville organise un grand jeu-concours sur le thème de l'Europe, reprenant les sujets faisant l'objet d'expositions ou de conférences pendant ces cinq jours. Divers partenaires participent à la réalisation de ce jeu, notamment en offrant des lots prestigieux, à savoir des voyages en Europe, des chèques de 1 000 F., des abonnements à la revue "Que Choisir", des livres, des cartes de connexion Internet, des convertisseurs euro.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le règlement du jeu-concours organisé par la Ville lors de la semaine "Portes ouvertes sur l'Europe" du 9 au 13 mai 2000 ;

2°) d'autoriser les dépenses nécessaires à l'organisation de ce jeu-concours dans la limite des crédits inscrits pour cette opération.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT,
ACTION ECONOMIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

M. DELPORT

n° 33 - **Parc d'Activités Orléans-Sologne-La Saussaye. Transfert de la Société Thiriet. Cession d'un terrain.**

L'entreprise Glaces Thiriet, spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de produits alimentaires surgelés, loue actuellement des entrepôts frigorifiques sur la commune de Saran et souhaite acquérir un terrain pour y construire son propre bâtiment et y implanter son centre de distribution à domicile, permettant de traiter les commandes de livraison.

Ce centre de distribution serait d'une superficie de 400 m² environ.

Le montant de l'investissement immobilier, hors coût d'acquisition du terrain, s'élèverait à 3 500 000 F. environ et le projet s'accompagnerait du transfert de 12 personnes et de la création de 18 emplois sous 3 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le transfert de la Société Glaces Thiriet dans le Parc d'Activités Orléans-Sologne-La Saussaye ;

2°) d'approuver la cession, à la Société Industrielle et Financière de Lorraine ou à toute autre société du Groupe qui s'y substituera, d'un terrain d'une superficie de 4 976 m² au prix de 100 F. H.T. le m².

Adopté à l'unanimité.

M. DELPORT

n° 34 - **Parc d'Activités Orléans-Sologne-La Saussaye. Extension de la Société Bergerat Monnoyeur. Cession d'un terrain.**

Créé en 1906, le groupe Bergerat Monnoyeur détient depuis 70 ans la concession exclusive sur la France de la marque CATERPILLAR, société américaine leader mondial des matériels pour la construction et la production d'énergie.

La Société, qui dispose aujourd'hui d'un centre de vente, location et réparation de matériel de Travaux Publics dans le Parc d'Activités d'Orléans - Sologne - La Saussaye, souhaite s'agrandir, tout en demeurant sur le même parc d'activités.

Le nouveau bâtiment serait d'une superficie de 1 000 m².

Le montant de l'investissement immobilier, hors coût d'acquisition du terrain, serait d'environ 6 000 000 F. et le projet s'accompagnerait de la création de 10 emplois sous 3 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le transfert de la Société Bergerat Monnoyeur dans le Parc d'Activités Orléans - Sologne - La Saussaye ;

2°) d'approuver la cession à la Société Bergerat Monnoyeur ou à la société civile immobilière qu'elle désignera, d'un terrain d'une superficie d'environ 11 450 m², au prix de 100 F. H.T. le m².

Adopté à l'unanimité.

M. DELPORT

n° 35 - **Bâtiment est des ex-subsistances militaires. Implantation du centre d'appels Experline. Approbation du bilan financier de l'opération et d'un avenant à la convention de mandat à passer avec la S.E.M.D.O.**

La Société Experline, spécialisée dans l'assistance technique par téléphone, a signé un bail ferme de 9 ans avec la S.E.M.D.O. qui gère pour le compte de la Ville le bâtiment est des ex-subsistances militaires au 4 boulevard Rocheplatte.

Cette Société s'est également engagée, par la signature d'une convention, à réaliser un investissement de 7 500 000 F. et à embaucher 300 personnes en contrat à durée indéterminée de niveau Bac + 2 à Bac + 4 en informatique de réseaux d'ici à 2003.

Les travaux de réhabilitation seront terminés, pour partie le 25 avril 2000, et définitivement le 1^{er} juin 2000. Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le bilan prévisionnel modifié de l'opération de réhabilitation du bâtiment porté à 10 085 000 F. H.T. ;

2°) d'approuver l'avenant n° 2 à la convention de mandat de réhabilitation à passer avec la S.E.M.D.O.

***Adopté par 49 voix
Il y a 1 non participation.***

M. DELPORT n° 36 - **Association Française des centres de Relation Clientèle. Adhésion de la Ville.**

L'affaire est retirée de l'ordre du jour.

M. DELPORT n° 37 - **Agence régionale Centreco. Adhésion de la Ville.**

Centreco, association créée en 1994 à l'initiative de la Région Centre, développe des actions économiques autour de différentes missions et regroupe de nombreux acteurs économiques locaux.

Compte tenu de la récente modification des statuts de cette association, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de la Ville à l'agence Centreco, dont la cotisation annuelle s'élève à 8 000 F. pour l'année 2000.

Ainsi, la Ville pourrait disposer d'un réseau de compétences juridiques, financières et fiscales spécialement conçu et adapté pour répondre, de façon personnalisée, aux problèmes économiques souvent rencontrés par les collectivités locales.

***Adopté par 48 voix contre 1.
Il y a 1 abstention.***

M. MAURIZOT n° 38 - **Institut de Prévention et de Recherche sur l'Ostéoporose. Participation complémentaire de la Ville. Approbation d'un avenant à la convention.**

Lors de sa séance du 23 octobre 1998, le Conseil Municipal a approuvé la participation financière de la Ville, à hauteur de 829 188 F., pour permettre l'aménagement de locaux de l'Institut de Prévention et de Recherche sur l'Ostéoporose (I.P.R.O.S.), mis à disposition par le C.H.R.O. sur le site de l'Hôpital rue Porte Madeleine.

Cette participation s'inscrivait dans le cadre d'un partenariat avec le Département du Loiret et la Région Centre.

Compte tenu que la participation de la Région porte désormais sur des dépenses d'équipement, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'avenant n°1 à la convention initiale passée entre l'I.P.R.O.S. et la Ville d'Orléans, portant la participation totale de la Ville à hauteur de 1 243 782 F. ;

2°) d'approuver la participation complémentaire de la Ville à la réalisation de ce projet pour un montant de 414 594 F.

Adopté à l'unanimité.

M. MAURIZOT

n° 39 - **Orléans Technopole. Participation de la Ville au titre de l'année 2000.**

Lors de sa séance du 23 avril 1999, le Conseil Municipal a approuvé la convention triennale 1999-2001 à passer avec l'association Orléans Technopole fixant les missions et les objectifs de celle-ci en contrepartie de la collaboration financière de la Ville.

En 1999, Orléans Technopole a poursuivi ses missions de fertilisation croisée entre la recherche, l'enseignement supérieur et les entreprises.

Au vu des résultats détaillés dans le rapport d'activités 1999 d'Orléans Technopole, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 1 300 000 F. à cette association au titre de l'année 2000.

Adopté à l'unanimité.

M. MAURIZOT

n° 40 - **Colloques universitaires. Participation de la Ville.**

Afin d'encourager le dynamisme universitaire et scientifique local, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de :

- 8 000 F. au Laboratoire des collectivités locales (Université d'Orléans) pour l'organisation du Colloque "L'Histoire des Finances Locales de la Révolution à nos jours" les 18 et 19 mai 2000,

- 2 000 F. au profit de l'Institut de Langues (Université d'Orléans) pour l'organisation du Colloque "Le Royaume Uni et l'Union Européenne depuis 1945" les 24 et 25 novembre 2000.

Adopté à l'unanimité.

M. MAURIZOT

n° 41 - **Salon du Lycéen et de l'Etudiant. Edition 2000. Pôle des métiers de l'industrie. Participation de la Ville.**

La Ville d'Orléans a organisé, en partenariat avec l'Académie d'Orléans-Tours et la Région Centre, le dixième anniversaire du Salon du Lycéen et de l'Etudiant - Pôle des métiers de l'industrie, au Parc des Expositions.

Des prestations ayant été directement gérées par la Ville, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver la prise en charge par la Ville des dépenses suivantes :

- aménagement de deux stands pour la Ville pour un montant de 83 806,49 F. T.T.C.,

- organisation d'un cocktail pour les invités et les exposants pour un montant de 12 250 F. T.T.C.,

- organisation d'un jeu-concours avec prise en charge de frais d'huissier pour un montant de 793,26 F. T.T.C. ;

2°) de décider de la prise en charge des frais de restauration du personnel municipal et des représentants des villes jumelles sur le Salon.

Adopté à l'unanimité.

ACTION SCOLAIRE

Mme MOUCHARD-ZAY n° 42 - **Aides à la réalisation de projets :**

a) **enseignement du premier degré ;**

Il est demandé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions dont le détail figure dans la délibération pour un montant global de 11 900 F., aux établissements scolaires du premier degré et aux organismes qui sollicitent l'aide financière de la Ville pour la réalisation de leurs projets pédagogiques.

Adopté à l'unanimité.

b) **école élémentaire Jean Mermoz.**

Il est demandé au Conseil Municipal de décider d'attribuer une subvention globale de 5 600 F. à l'école élémentaire Jean Mermoz pour l'organisation de son action "sécurité citoyenneté" qui se déroule du 15 au 19 mai 2000.

Adopté à l'unanimité.

Mme MOUCHARD-ZAY n° 43 - **Centre de Loisirs Sans Hébergement de la Chênaie. Aménagement d'une salle d'activités. Approbation d'un contrat avec la C.A.F.**

Dans le cadre du soutien de la Caisse d'Allocations Familiales aux activités de loisirs des jeunes, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes du contrat d'aide financière à passer avec la C.A.F., relatif à l'aménagement d'une salle d'activités au centre de loisirs sans hébergement de la Chênaie.

La C.A.F. s'engage financièrement au taux d'intervention global de 29,37 % pour un prêt sans intérêt de 280 000 F. remboursable en 5 annuités de 56 000 F.

Adopté à l'unanimité.

Mme MOUCHARD-ZAY n° 44 - **Actualisation des tarifs :**

a) **Activités périscolaires et centres de loisirs,**

Comme chaque année, les tarifs des prestations périscolaires sont actualisés en fin d'année scolaire afin de permettre leur application, dès juillet dans les centres de loisirs d'été, et à partir de septembre dans les accueils et activités périscolaires des écoles.

En ce qui concerne les centres de loisirs, la grille tarifaire a été modifiée en vue d'une simplification tant au niveau de la gestion interne que pour l'usage des familles.

La tarification et le mode de gestion des activités périscolaires dans les écoles maternelles et élémentaires, qui ont subi des modifications substantielles l'an dernier afin de les ajuster aux besoins des usages, ne connaissent pas de grands changements.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'actualisation des tarifs proposée pour les centres de loisirs de juillet 2000 à juin 2001, conformément aux tableaux joints en annexe 1 à la délibération ;

2°) d'approuver l'actualisation des tarifs proposée pour les activités périscolaires pour l'année scolaire 2000 - 2001, conformément aux tableaux joints en annexe 2 à la délibération.

Adopté à l'unanimité.

b) **Restauration scolaire.**

La ville d'Orléans fixe chaque année les tarifs applicables à la restauration scolaire.

Compte-tenu des informations émanant du Ministère des Finances, qui prévoit un taux d'actualisation légèrement supérieur à 1 %, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver l'actualisation des tarifs de la restauration scolaire proposée dans les tableaux joints à la délibération.

Adopté à l'unanimité.

Mme MOUCHARD-ZAY n° 45 - **Demandes de subventions auprès du Département :**

Il est proposé au Conseil Municipal :

a) **éducation musicale dans les écoles élémentaires. Année scolaire 1999-2000.**

de décider de solliciter auprès du Département une subvention de 29 507 F., allouée au titre de la participation à l'enseignement musical dans les écoles élémentaires d'Orléans pour l'année scolaire 1999-2000.

Adopté à l'unanimité.

b) **réseaux d'aides spécialisées auprès des enfants en difficulté. Frais de fonctionnement pour l'année scolaire 1999-2000.**

de décider de solliciter auprès du Département une subvention globale de 35 000 F. correspondant à sa contribution aux frais de fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées pour l'année scolaire 1999-2000.

Adopté à l'unanimité.

MISSION DES DROITS DE L'HOMME

Mme MOUCHARD-ZAY n° 46 - **Manifestations organisées par la Mission des Droits de l'Homme. Prise en charge de diverses prestations.**

Dans le cadre des différentes manifestations ponctuelles (festival, expositions, colloques, forum ...) organisées par la Ville au titre des Droits de l'Homme, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la prise en charge des frais d'accueil des différents intervenants, notamment les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et de documentation, inhérents à leurs missions, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget de la Ville pour ces manifestations.

Adopté à l'unanimité.

JEUNESSE ET LOISIRS

Mme MOUCHARD-ZAY n° 47 - **Aides en faveur de groupements de jeunesse.**

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'attribuer les subventions suivantes aux groupements de jeunesse de la Ville :

- Amicale du C.F.A. de l'Agglomération
Orléanaise 2 000 F.

**Adopté par 49 voix
Il y a 1 non participation.**

- Association Cigales et Grillons 9 000 F.
- Etoile Saint-Marc 20 000 F.
- A.E.S.C.O. 1 500 F.

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES SPORTIVES

M. LEBON n° 48 - **Stade Omnisports. Piste d'athlétisme. Implantation d'un local de stockage de l'A.S.P.T.T. Autorisation à donner.**

Depuis sa mise en service en 1994, la piste d'athlétisme du stade Omnisports à La Source accueille de plus en plus d'activités, et les clubs résidents rencontrent des difficultés d'intendance, notamment pour remiser leur matériel supplémentaire.

Compte tenu de l'activité de ce club, et notamment de son action menée auprès des jeunes, il est proposé au Conseil Municipal

1°) d'autoriser l'A.S.P.T.T. Orléans à implanter un chalet à proximité de la piste d'athlétisme du stade Omnisports à La Source, à ses frais et en conformité aux règles d'urbanisme et aux prescriptions particulières qui pourront lui être notifiées en matière de préservation de l'environnement du site ;

2°) d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec l'A.S.P.T.T.

Adopté à l'unanimité.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES - ELECTIONS

Mme LE PENNEC n° 49 - **Location de salles municipales. Adaptation des tarifs.**

La Direction des Affaires Administratives assure la location de plusieurs salles municipales à vocation, soit de salles des Fêtes, soit de conférences-débats, dont les tarifs ont été actualisés lors du Conseil Municipal du 17 décembre 1999.

Compte tenu de la modification du taux de la T.V.A., qui passe de 20,6 % à 19,6 %, et afin de simplifier la procédure pour travailler avec des tarifs T.T.C. arrondis au franc près, il est demandé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver l'ensemble des nouveaux tarifs de location des salles municipales dont le détail figure dans la délibération ;

2°) de fixer leur date de mise en application au 1er mai 2000.

Adopté à l'unanimité.

Mme LE PENNEC

n° 50 - **Transports urbains. Distribution de titres. Modification du dispositif pour les demandeurs d'emploi. Reconduction des conditions d'attribution pour les autres bénéficiaires.**

La Ville d'Orléans distribue depuis de nombreuses années des titres de transport soit à titre gratuit, soit en contrepartie d'une participation, à certaines catégories de population répondant à des critères précis.

Par délibération en date du 20 janvier 1995, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. a décidé la création d'un titre de transport Alpha 20 destiné aux demandeurs d'emploi à compter du 1er avril 1995. La C.C.A.O. a décidé le 31 janvier 2000 de mettre en oeuvre un nouveau système reposant sur des chèques-transport.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de maintenir le dispositif mis en place en faveur des invalides de guerre et des invalides civils, dans les conditions retenues par la C.C.A.O. pour l'attribution des TEMPO 10 et coupons ;

2°) de maintenir le dispositif pour les bénéficiaires du F.N.S. relatif à l'attribution de TEMPO 10 et coupons ;

3°) de décider l'attribution de TEMPO 10 et coupons aux personnes âgées selon l'application des plafonds de ressources détaillés dans la délibération ;

4°) de décider l'attribution des chèques-transports aux ayants-droits selon l'application des plafonds de ressources indiqués dans la délibération ;

5°) de décider que ces avantages ne sont pas cumulables pour un même bénéficiaire ;

6°) de décider de l'application de ces mesures à compter du 1er avril 2000.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT,
AMENAGEMENT ET PLANIFICATION URBAINE

M. DELPORT

n° 51 - Grand Projet de Ville de La Source. Approbation de trois marchés de définition.

Par délibération du 24 septembre 1999, le Conseil Municipal a approuvé la candidature de la Ville conjointement avec l'O.P.H.L.M. à la procédure de Grand Projet de Ville (G.P.V.) pour l'établissement d'un projet de restructuration dans le quartier de La Source, et a décidé d'engager une procédure de marché de définition et de fixer la composition de la commission chargée notamment de désigner parmi les candidatures les équipes attributaires des marchés de définition.

Par délibération du 17 décembre 1999, le Conseil Municipal a approuvé le cahier des charges du marché de définition et a approuvé le choix de la commission concernant trois équipes plus une équipe suppléante.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les trois marchés de définition relatifs au Grand Projet de Ville de La Source pour un montant d'études de 600 000 F. pour chaque équipe retenue, dont les noms sont détaillés dans la délibération.

Adopté à l'unanimité.

M. PROST

n° 52 - Quartier de La Source. Droit de Prémption Urbain. Extension du périmètre du Droit de Prémption Urbain renforcé.

Le Droit de Prémption Urbain est un outil privilégié des collectivités publiques pour la mise en oeuvre de leur politique foncière, en leur permettant de se substituer à l'occasion d'une transaction privée.

Depuis 1988, le Conseil Municipal de la ville d'Orléans a délibéré à plusieurs reprises pour délimiter des zones soumises au Droit de Prémption Urbain simple et au Droit de Prémption Urbain renforcé.

L'opération de restructuration du centre urbain de La Source, réalisée dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté dite de l'Indien, étant achevée, il apparaît opportun d'être attentif à l'évolution de l'ensemble commercial situé places Ernest Renan et du Commerce, dit centre commercial 2002.

En conséquence, en application des articles du Code de l'Urbanisme, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de décider d'étendre le Droit de Préemption Urbain renforcé, sur l'îlot correspondant à l'ensemble commercial places Ernest Renan et du Commerce, dans le quartier de La Source ;

2°) de désigner la commune d'Orléans comme titulaire du Droit de Préemption.

Adopté à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT, ACTION FONCIERE

M. PROST

n° 53 - **Rues Saint-Yves, Nicolas Copernic et parking public de la gare. Déclassement partiel.**

L'aménagement d'une station de la première ligne de tramway sous le centre commercial de la place d'Arc, dans l'enceinte du centre bus, est l'occasion de restructurer la gare d'Orléans et d'améliorer l'intermodalité des différents modes de transports, notamment par une liaison directe train - tram.

Afin de permettre la mise en oeuvre de ce projet, il est proposé au Conseil Municipal de décider du déclassement partiel des volumes ou assiettes foncières correspondant aux rues Saint-Yves, Nicolas Copernic et au parking public de la gare, ce qui représente une emprise d'environ 7 657 m².

L'enquête publique de déclassement s'est déroulée du 16 au 31 mars 2000, à l'issue de laquelle le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

M. PROST

n° 54 - **Domaine de Charbonnière. Implantation d'une infrastructure de télécommunication. Constitution d'une servitude de passage au profit de France Télécom.**

Il est proposé au Conseil Municipal de constituer une servitude de passage pour implanter une infrastructure de télécommunication au profit de France Télécom, sur une parcelle située sur la Commune de Saint Jean-de-Braye, Domaine de Charbonnière, appartenant à la Ville d'Orléans, moyennant une indemnité de 4 428 F. au profit de cette dernière, comprenant la prise en charge par France Télécom de deux fourreaux et d'un regard qui seront rétrocédés à la Ville à titre gratuit.

Adopté à l'unanimité.

M. PROST

n° 55 - **Quartier Madeleine. Acquisition d'un immeuble 59, faubourg Madeleine.**

Afin d'y réaliser des espaces de jeux et sportifs, destinés notamment aux scolaires du quartier Madeleine, il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'acquisition d'un ensemble immobilier situé 59, faubourg Madeleine, d'une superficie totale de 5 285 m², appartenant à l'association Henri Peteau, et ce, moyennant la somme de 520 000 F.

Adopté à l'unanimité.

M. PROST

n° 56 - **Quartier Barrière Saint-Marc/La Fontaine. Rue du Greffoir. Acquisition d'une parcelle.**

La voie de liaison située entre l'avenue des Droits de l'Homme et la rue du Poirie Rond, dénommée rue du Greffoir, est en cours de réalisation.

Afin d'améliorer le profil de cette voie, il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'acquisition à titre gratuit d'une partie de parcelle donnant sur la voie de liaison comprise entre l'avenue des Droits de l'Homme et la rue du Poirier Rond, appartenant à M. et Mme RICHER, d'une superficie d'environ 4 m².

Cette transaction a été négociée avec les propriétaires à titre gratuit, en contrepartie d'un accès direct sur la nouvelle voie.

Adopté à l'unanimité.

M. PROST

n° 57 - **Rue des Prateaux. Elargissement de voie. Cession gratuite d'une parcelle au profit de la commune.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir gratuitement une parcelle de terrain pour 49 m², sise rue des Prateaux, appartenant à M. Franck LEGOFF, suite à une autorisation de construire qui lui a été accordée.

Adopté à l'unanimité.

PATRIMOINE

M. PAUMIER

n° 58 - **Exploitation du réseau de radiotéléphone. Approbation de conventions :**

Depuis le 1er janvier 1998, le réseau de téléphone public est ouvert à la concurrence européenne. Dans ce cadre, la loi du 26 juillet 1996 a fixé les règles en matière des droits de passage qui peuvent être accordés aux opérateurs détenteurs d'une autorisation délivrée par le Ministère chargé des Télécommunications.

Il est proposé au Conseil Municipal :

a) **mise à disposition du clocher intérieur de l'église Saint-Marc à la Société Française de Radiotéléphone.**

d'approuver les termes d'une convention à passer avec la Société Française de Radiotéléphone (S.F.R.), relative à la mise à disposition du clocher intérieur de l'église Saint-Marc, pour l'installation de ses équipements de télécommunications, en vue de l'exploitation de son réseau de radiotéléphone, moyennant une redevance annuelle révisable de 41 839 F. nets au profit de la Ville.

***Adopté par 47 voix
Il y a 3 abstentions.***

b) **mise à disposition d'un terrain chemin du Clos de l'Alouette-rue Hatton, à la Société France Télécom.**

d'approuver les termes d'une convention à passer avec la Société France Télécom, relative à la mise à disposition d'un terrain chemin du Clos de l'Alouette - rue Hatton, pour l'installation de ses équipements de télécommunications, en vue de l'exploitation de son réseau de radiotéléphone, moyennant une redevance annuelle révisable de 52 300 F. nets au profit de la Ville.

***Adopté par 47 voix
Il y a 3 abstentions.***

c) **mise à disposition du château d'eau 89, rue du faubourg Saint-Jean, à la Société France Télécom.**

d'approuver les termes d'une convention tripartite à passer avec la Société France Télécom et la Société Suez-Lyonnaise des Eaux, relative à la mise à disposition du château d'eau sis 89, rue du faubourg Saint-Jean, et ce, dans les mêmes conditions que pour la Société Bouygues Télécom et la Société Française de Radiotéléphone, pour l'installation des équipements de télécommunications de la Société France Télécom, en vue de l'exploitation de son réseau de radiotéléphone, moyennant une redevance annuelle révisable de 41 839 F. nets au profit de la Ville.

***Adopté par 47 voix
Il y a 3 abstentions.***

BATIMENTS - TRAVAUX NEUFS

M. PAUMIER

n° 59 - **Médiathèque. Salle de lecture. Travaux d'adaptation. Approbation du projet et du dossier de consultation des entreprises.**

Dès l'été suivant l'ouverture de la médiathèque au public, en 1994, ont été enregistrées des températures excessives, dans la salle de lecture située au 2ème étage du bâtiment. Le dysfonctionnement de la climatisation installée initialement a fait l'objet d'une déclaration auprès de l'assureur Dommages-Ouvrages de la commune.

Lors de sa séance du 31 mars dernier, le Conseil Municipal a décidé de conclure avec le Bureau d'Etudes Techniques INEX un marché de maîtrise d'oeuvre pour les études de reprise et la mise au point du dossier de consultation des entreprises.

Le projet consiste à définir une installation complémentaire de rafraîchissement permettant l'amélioration des conditions d'ambiance.

L'ensemble des travaux, honoraires et frais annexes est évalué à 800 000 F. T.T.C.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier de consultation des entreprises relatifs aux travaux d'adaptation de la salle de lecture à la médiathèque. Le délai d'exécution global est fixé à trois mois.

Adopté à l'unanimité.

M. PAUMIER

n° 60 - **Parc des Sports des Montées. Construction de la tribune du terrain d'honneur :**

a) **approbation d'un avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre.**

Par contrat approuvé par le Conseil Municipal en date du 26 février 1999, l'équipe de maîtrise d'oeuvre Ligne 7 Architecture, MM. Ritaly et Constantinoff et leurs cotraitants furent chargés des études et du suivi de la réalisation de la tribune du terrain d'honneur du Parc des Sports des Montées.

Par délibération en date du 17 décembre 1999, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'oeuvre portant principalement sur les études d'aménagement des abords du bâtiment.

Certaines adaptations ayant été apportées après concertation avec les futurs utilisateurs et les responsables des équipements sportifs de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 2 au contrat de maîtrise d'oeuvre passé avec la Cabinet Ligne 7 Architecture, MM. Ritaly et Constantinoff et leurs cotraitants, afin de prendre en compte ces différentes mises au point.

Adopté à l'unanimité.

b) **Lots "mobilier", "équipements sportifs", "équipements office buvette". Approbation d'un dossier de consultation des entreprises après appel d'offres infructueux. Lots "étanchéité", "menuiseries extérieures", "cloisons doublages", "menuiseries bois", "chauffage ventilation". Approbation d'avenants.**

Par délibération en date du 28 mai 1999, le Conseil Municipal a approuvé les dossiers de projet et de consultation des entreprises relatifs à la tribune du terrain d'honneur du Parc des Sports des Montées. A la suite de la procédure d'appel d'offres, 15 lots sur un total de 21 ont pu être retenus.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le nouveau dossier de consultation des entreprises concernant les lots 15 - mobilier, 15 bis - équipements sportifs et 15 ter - équipements office/buvettes ;

2°) d'approuver les différents avenants aux marchés concernant les lots étanchéité, menuiseries extérieures, cloisons doublages, menuiseries bois, chauffage ventilation, à passer respectivement avec chacune des entreprises suivantes : Société AMSON en plus value de 38 378,68 F. T.T.C., Société LA SECONDE en moins-value de 120 494,51 F. T.T.C., Société BATIP Constructions en plus-value de 44 859,57 F. T.T.C., Société TRADIRENOV en plus-value de 43 978 F. T.T.C., Société Abraysienne Chauffage Plomberie en plus-value de 112 669,78 F. T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

RESEAUX DE COMMUNICATION ET DE L'ELECTRICITE

M. PAUMIER

n° 61 - **Carré Saint-Vincent. Réfection des installations électriques. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

La programmation des travaux de grosses réparations du patrimoine culturel de la Ville prévoit, sur trois années, les travaux de réfection de l'ensemble des installations électriques du Carré Saint-Vincent. En conséquence, les travaux font l'objet d'une tranche ferme et deux tranches conditionnelles.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert relatif aux travaux de réfection des installations électriques du Carré Saint-Vincent pour la 1ère tranche.

Adopté à l'unanimité.

ESPACES VERTS

M. PAUMIER

n° 62 - **Aires de jeux. Rénovation et aménagement. Travaux de mise aux normes de sécurité. 3ème tranche. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Les décrets du 10 août 1994 et du 18 décembre 1996 imposent des prescriptions de sécurité relative aux aires de jeux collectifs.

Une première tranche de travaux a été réalisée courant 1998, puis une deuxième au cours de l'année 1999.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert en 4 lots relatif à la rénovation d'aires de jeux par des travaux de mise aux normes de sécurité - 3ème tranche, qui inclut également des aménagements de quartier.

Adopté à l'unanimité.

M. PAUMIER

n° 63 - **Espaces Verts. Marché pour l'entretien et le fauchage. Lot n° 2. Approbation d'un avenant.**

Après appel d'offres, l'entreprise Richard a été attributaire d'un marché d'entretien des espaces verts en date du 4 mai 1999 concernant le lot n° 2 - fauchage des espaces verts : quais de Loire, accotements de rues, terrains nus, bassins d'orage.

A la demande de plusieurs Conseils de Quartier qui ont enregistré des plaintes de riverains, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 à passer avec l'entreprise Richard, afin de permettre un fauchage complémentaire des accotements de rues, pour un montant de 27 114,52 F. T.T.C. portant ainsi le montant du marché initial de 319 220,96 F. T.T.C. à 346 335,48 F. T.T.C.

Adopté à l'unanimité.

EAU ET PROPLETE

M. PAUMIER

n° 64 - **Construction de branchements d'égout. Année 2000. Transfert du marché à la C.C.A.O.**

La réalisation des branchements d'égout faisait l'objet, chaque année, d'un marché sur appel d'offres passé avec une entreprise adjudicataire.

Conformément aux statuts de la Communauté de Communes de l'Agglomération Orlénaise et à l'article 11 du C.C.A.P., il est proposé au Conseil Municipal de transférer à la Communauté de Communes de l'Agglomération Orléanaise le marché passé entre la Ville et l'entreprise C.V.V.L. pour la réalisation des branchements d'égout au titre de l'année 2000.

Adopté à l'unanimité.

M. PAUMIER

n° 65 - **Commune de Saint-Hilaire - Saint-Mesmin. Entretien des réseaux d'assainissement par la ville d'Orléans. Transfert du contrat à la C.C.A.O. Approbation d'un avenant.**

Par délibération en date du 28 avril 1978, le Conseil Municipal a approuvé une convention à passer avec la commune de Saint-Hilaire - Saint-Mesmin, afin de confier l'entretien des réseaux d'assainissement de cette commune à la ville d'Orléans.

Compte tenu du transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes de l'Agglomération Orléanaise à compter du 1er janvier 2000, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n° 1 tripartite au contrat passé entre les villes de Saint-Hilaire - Saint-Mesmin et Orléans pour l'entretien des réseaux d'assainissement, afin que la C.C.A.O. se substitue à la commune de Saint-Hilaire - Saint-Mesmin pour exercer cette compétence.

Adopté à l'unanimité.

M. PAUMIER

n° 66 - **Dojo des Murlins. Construction. Travaux d'assainissement. Approbation d'un dossier d'appel d'offres.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier d'appel d'offres concernant les travaux d'assainissement pour le raccordement au réseau public nécessités par la construction du dojo des Murlins.

Adopté à l'unanimité.

M. PAUMIER

n° 67 - **Collecte et traitement des ordures ménagères. Transfert de marchés à la C.C.A.O. Approbation d'avenants.**

Par délibération en date du 16 décembre 1999, le Conseil de la Communauté de Communes de l'Agglomération Orléanaise a approuvé le règlement particulier de la compétence "collecte, traitement et valorisation des déchets", exercée à compter du 1er janvier 2000 par la C.C.A.O.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les avenants aux marchés passés avec :

- les Sociétés IVECO, SEMAT et GRANGE, pour l'entretien et la réparation des véhicules de la même marque,
- l'entreprise CITEC Environnement pour la réalisation de points d'apport volontaire (fourniture),
- l'entreprise PLASTIC OMNIUM pour la fourniture de récipients standardisés pour les ordures ménagères et de pièces détachées,
- l'entreprise GERCIF pour la réalisation de points d'apports volontaires (travaux),

à passer entre la C.C.A.O., la ville d'Orléans et chacune des entreprises précitées, afin que la C.C.A.O. se substitue à la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Orléans, le 2 mai 2000
le Maire, J.-P. SUEUR